



Comité de travail relatif à la vocation future du presbytère de Pont-Rouge
Rencontre numéro 1 du mercredi 3 juillet 2019, 19 h 00

Membres du comité :

- Pour la Corporation des lieux historiques de Pont-Rouge (la Corporation): Marcellin Simard et Daniel Jean
- Pour la Ville de Pont-Rouge (la Ville): Mario Dupont
- Pour le Comité de Consultation et d'Organisation Locale (le CCOL) : Simon Julien et Jean Tourangeau
- Pour la Communauté chrétienne de Pont-Rouge : Agathe Bussièrès

Absence : Mario Dupont

Compte-rendu :

1. Fonctionnement : responsable, secrétaire, durée des rencontres

Les membres du comité définissent leur mode de fonctionnement. Les réunions, d'une durée maximale de 90 minutes, seront tenues selon une fréquence jugée utile par le comité pour assurer l'avancement des travaux relatifs au projet. Les membres conviennent, à l'unanimité, que Marcellin Simard aura le rôle de responsable principal du comité et que Jean Tourangeau agira à titre de secrétaire des rencontres (Ordre du jour et compte-rendu).

Marcellin Simard propose l'ajout de madame Hélène Gagnon à titre de membre du comité de travail représentant la Corporation. Adoptée à l'unanimité. Madame Gagnon sera invitée à la prochaine rencontre.

2. Visite du presbytère

Les participants font une courte visite du bâtiment : rez-de-chaussée, premier étage et grenier.

3. Objectifs du projet pour la Corporation

Mise en place d'une démarche de réflexion avec le CCOL et la Ville pouvant conduire à l'acquisition du presbytère de la Communauté chrétienne de Sainte Jeanne de Pont-Rouge. Cette démarche s'inscrit dans la mission de la Corporation qui repose sur la mise en valeur du patrimoine et de la culture. La Corporation veut offrir à la population de Pont-Rouge, de la région de Portneuf et à la clientèle scolaire et touristique un bâtiment patrimonial et culturel exceptionnel, qui inclut également un volet éducatif.

L'acquisition de ce troisième bâtiment permettra également à la Corporation de consolider l'utilisation de ses ressources, notamment humaines, par une présence permanente à l'année longue afin d'assurer une meilleure gestion de toutes les autres ressources (financières, communicationnelles, etc.).

4. Objectifs du projet pour le CCOL

De concert avec la Ville, le CCOL est bien conscient, que dans le contexte actuel (notamment le regroupement des paroisses, la pénurie de prêtres actifs, la diminution de la contribution financière (quêtes et capitation) de

la population liée à la baisse de la pratique religieuse et l'accentuation de la charge pour maintenir en bon état le parc de bâtiments du patrimoine religieux) qu' il devra faire des choix difficiles mais nécessaires dans un avenir de moins en moins lointain, particulièrement pour le presbytère.

Toutefois, le CCOL, digne représentant des paroissiens, s'il doit consentir à se départir du presbytère, souhaite conserver à ce bâtiment centenaire une vocation patrimoniale, communautaire et, à défaut d'être religieuse, du moins culturelle.

La cession du bâtiment devra également assurer la prise en compte des besoins actuels et futurs de la Communauté à l'égard de l'utilisation d'espaces à des fins administratives (secrétariat local, Compagnie de cimetières de Portneuf-Est, locaux d'appoint pour les rencontres de comités ou des familles endeuillées, rangement et voûte paroissiale) et à des fins pédagogiques et spirituelles (parcours catéchétiques).

À cet effet, les membres du comité de travail devront évaluer la possibilité d'une cohabitation du moins durant une période de transition à définir.

5. Objectif du comité de travail : échanges

Une rencontre préalable entre la Corporation et la Ville a eu lieu le 31 mai dernier. La Ville a accueilli favorablement le projet de la Corporation pour l'acquisition et la réhabilitation du presbytère.

Les échanges des participants à la présente rencontre ont permis de constater que toutes les parties partageaient à plusieurs égards des objectifs communs pour le devenir du bâtiment.

6. Concept du projet

Marcellin Simard présente aux participants les prémisses du concept envisagé par la Corporation. Le presbytère serait réhabilité en galerie d'art au rez-de-chaussée et en bureaux et salles de rencontre à l'étage. La Corporation envisage également la création d'un «hub créatif» qui se définit comme suit :

Un hub créatif est un établissement multi-locataires qui regroupe une variété de professionnels des secteurs des arts ou du patrimoine et de disciplines créatives. Divers types d'entreprises, tels que des organismes à but non lucratif, des organismes à but lucratif, ainsi que des créateurs indépendants peuvent s'installer dans un hub. Les hubs créatifs offrent aux multiples usagers des espaces partagés, des équipements et des services; des occasions d'échange, de collaboration et/ou de développement professionnel; et des espaces et une programmation accessibles au public. »

Ce concept pourrait possiblement permettre à la Corporation de bénéficier du Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) qui contribue à améliorer les conditions matérielles qui favorisent l'innovation dans les milieux artistique, patrimonial et créatif. Le Fonds du Patrimoine canadien appuie des projets de rénovation et de construction ainsi que l'acquisition d'équipement spécialisé et la réalisation d'études de faisabilité liées aux espaces culturels.

Selon la réflexion actuelle de la Corporation, le concept pourrait inclure des expositions permanentes et un volet faisant appel à des artisans locaux ou régionaux qui présenteraient aux visiteurs sur place leur art et exposeraient leurs œuvres.

7. Démarche envisagé pour le projet :

Les membres du comité ont convenu des prochaines étapes de la démarche qui suivent :

- I. Caractériser le bâtiment par un carnet de santé afin de déterminer un coût assez précis de remise en état du bâtiment soit sa réfection, sa mise aux normes et sa mise en valeur.

Documents déposés : Offre de service par STGM^d, Fonds du Canada pour les espaces culturels^d

À cet effet, la Corporation a confié en avril dernier un mandat de rédaction d'un carnet de santé et d'une étude de code du bâtiment avec la firme d'architectes St-Gelais, Montminy et associés de Québec qui possède une expertise dans ce type de projet.

- II. Définir le concept de Centre d'Art ou Centre d'exposition ou Centre d'interprétation :
Un **hub créatif** avec une « vocation éducative, patrimoniale et culturelle pour les occupants ».

À cet effet, la Corporation a prévue à la fin du mois d'août une rencontre pour peaufiner le concept.

8. Prochaine réunion :

Les membres conviennent d'une prochaine rencontre le mercredi 18 ou le 25 septembre 2019, à confirmer.